

**MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL EXÉCUTIF
SÉANCE DU 30 MARS 2001
TENUE À QUÉBEC
À 13 H 15
SOUS LA PRÉSIDENTE DU
PREMIER MINISTRE
MONSIEUR BERNARD LANDRY**

Membres du Conseil exécutif présents :

Landry, Bernard	Premier ministre Président du Comité des priorités
Baril, Jacques	Ministre délégué aux Transports et à la Politique maritime Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec
Chevrette, Guy	Ministre des Transports Ministre responsable de la Faune et des Parcs Ministre délégué aux Affaires autochtones Ministre responsable de la Réforme électorale Président du Comité de législation Ministre responsable de la région de Lanaudière Ministre responsable de la région du Nord-du-Québec
Legault, François	Ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse Ministre de l'Éducation Ministre responsable de la région des Laurentides
Trudel, Rémy	Ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux Ministre de la Santé et des Services sociaux Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

**ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION DANS UNE SOCIÉTÉ EN
COMMANDITE VOUÉE À LA DIVERSIFICATION DE L'EXPLORATION
MINIÈRE (RÉF. : 2001-1422)**

La ministre des Finances propose un décret concernant l'acquisition d'une participation dans une société en commandite vouée à la diversification de l'exploration minière. Ce décret vise à donner suite à une des mesures annoncées lors du discours sur le budget 2001-2002 qui concerne la création du Fonds de diversification de l'exploration minière. Il s'agit d'autoriser la ministre des Finances à souscrire un montant maximal de 35 M\$ dans SIDEX, société en commandite ayant pour objet de promouvoir, de favoriser et de soutenir par ses activités et ses interventions financières le développement de sociétés minières engagées dans l'exploration de substances minérales possédant un fort potentiel sur les marchés.

Décision numéro : 2001-050**Le Conseil des ministres décide :**

1- d'adopter le décret proposé par la ministre des Finances concernant l'acquisition d'une participation dans une société en commandite vouée à la diversification de l'exploration minière;

2- de confier à la ministre des Finances et au ministre de l'Industrie et du Commerce le soin :

- A. d'examiner la possibilité que le placement faisant l'objet de ce projet de décret puisse éventuellement être transféré à la SGF-SOQUEM, laquelle, par sa mission, est l'organisme tout indiqué pour assurer les suites de ce projet,
- B. de faire rapport au Conseil des ministres des résultats de cette démarche, et ce, dans les meilleurs délais.

APPUIS AU SECTEUR FINANCIER

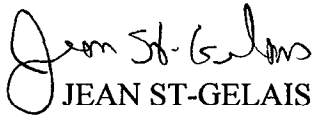
La ministre des Finances propose un décret concernant une modification au décret n° 323-2001 du 28 mars 2001 relatif à un appui au secteur financier. Il s'agit de préciser que la subvention de 12 M\$ sur trois ans accordée à Nasdaq Canada lui est accordée non seulement pour défrayer une partie des dépenses liées au financement du développement et de l'implantation de son site promotionnel à Montréal, mais aussi pour défrayer une partie des coûts afférents à la conception, au développement, à l'implantation et à l'exploitation de son siège à Montréal.

Décision numéro : 2001-051**Le Conseil des ministres décide :**

de modifier sa décision 2001-044 du 28 mars 2001 en remplaçant le sous-paragraphe A du paragraphe 1 par le suivant :

« A. un montant maximal de 12 M\$ sur 3 ans à Nasdaq Canada pour défrayer une partie des dépenses liées au financement du développement et de l'implantation de son site promotionnel à Montréal ainsi qu'une partie des coûts afférents à la conception, au développement, à l'implantation et à l'exploitation de son siège à Montréal, ce montant ne pouvant excéder 50 % des coûts encourus par Nasdaq Canada, ».

LEVÉE DE LA SÉANCE À 13 H 30



JEAN ST-GELAIS

Secrétaire général
du Conseil exécutif